



**PRÉFÈTE DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2022-167**

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2022

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE 16 / Délégation de Charente

R75-2022-10-04-00003 - Arrêté portant autorisation d'extension de 7 places d'accueil de jour itinérant pour personnes âgées de l'EHPAD "Les Jardins de la Garenne", sis à ANGOULEME par redéploiement de 7 places d'accueil de jour de l'EHPAD "Les Carreaux", sis à RUEELLE SUR TOUVRE, gérés par la Mutualité Française Charente sise à ANGOULEME (3 pages) Page 5

R75-2022-10-04-00002 - Arrêté portant autorisation de redéploiement de 7 places d'accueil de jour pour personnes âgées de l'EHPAD "Les Carreaux", sis à RUEELLE SUR TOUVRE au bénéfice de l'EHPAD "Les Jardins de la Garenne", sis à ANGOULEME, gérés par la Mutualité Française Charente, sise à ANGOULEME (3 pages) Page 9

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOSA

R75-2022-10-06-00001 - Arrêté du 06/10/2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2022 fixant la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Nouvelle-Aquitaine (7 pages) Page 13

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SREAA

R75-2022-10-03-00029 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'ADAR de MONSEGUR (33) "Conservation sols viticoles sur le territoire Est de la Gironde" (4 pages) Page 21

R75-2022-10-03-00031 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la CUMA LES ARRIBERES (40) (4 pages) Page 26

R75-2022-10-03-00036 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la CUMA ASSON BIO ENERGIE (64) (4 pages) Page 31

R75-2022-10-03-00028 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'ADAR de COUTRAS-GUITRES-LUSSAC (33) (4 pages) Page 36

R75-2022-10-03-00040 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'ADASEA (87) (4 pages) Page 41

R75-2022-10-03-00033 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC (32) (4 pages) Page 46

R75-2022-10-03-00035 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'association Agro-Réseau 64 (64) (8 pages) Page 51

R75-2022-10-03-00037 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'association AGROSOL - Conservation des sols (86) (4 pages)	Page 60
R75-2022-10-03-00038 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'Association AGROSOL 86 - Fertilité des sols (4 pages)	Page 65
R75-2022-10-03-00039 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'Association CULTIVONS LA BIODIVERSITE EN POITOU-CHARENTES (86) (4 pages)	Page 70
R75-2022-10-03-00025 - Arrêté portant reconnaissance de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) concernant l'Association de Développement AGRO-BIOLOGIE Périgord - Biodiversité sauvage (4 pages)	Page 75
R75-2022-10-03-00027 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'Association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord "du pré à l'assiette" (4 pages)	Page 80
R75-2022-10-03-00026 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'Association de Développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord - Céréales à Paille Dordogne" (4 pages)	Page 85
R75-2022-10-03-00034 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'Association GIEE ARBO 47 (47) (6 pages)	Page 90
R75-2022-10-03-00042 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant l'Association GVA de MEZIERES-BELLAC (87) (4 pages)	Page 97
R75-2022-10-03-00046 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la CUMA de BRETTEES (16) (4 pages)	Page 102
R75-2022-10-03-00024 - Arrêté portant reconnaissance de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) concernant la CUMA de LUBERSAC (19) (4 pages)	Page 107
R75-2022-10-03-00044 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la FD CUMA de la HAUTE VIENNE (87) (4 pages)	Page 112
R75-2022-10-03-00045 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la Fédération Régionale Agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine - Sols vivants 87 du Pays des Feuillardiers (87) (4 pages)	Page 117
R75-2022-10-03-00032 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la Fédération Régionale Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine FRAB NA (33) (4 pages)	Page 122

R75-2022-10-03-00030 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant le Syndicat viticole du Conseil des Vins de SAINT-EMILION (33) (4 pages)	Page 127
R75-2022-10-03-00041 - Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental concernant l'Association GVA d'Ambazac Laurière (87) (4 pages)	Page 132
R75-2022-10-03-00043 - arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental concernant l'Association GVA DE ST LEONARD DE NOBLAT (87) (4 pages)	Page 137
R75-2022-10-03-00023 - Arrêté portant reconnaissance du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) concernant la Fédération des CUMA des Charentes (17) (4 pages)	Page 142

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
CHARENTE 16

R75-2022-10-04-00003

Arrêté portant autorisation d'extension de 7 places
d'accueil de jour itinérant pour personnes âgées de
l'EHPAD "Les Jardins de la Garenne", sis à
ANGOULEME par redéploiement de 7 places
d'accueil de jour de l'EHPAD "Les Carreaux", sis à
RUELLE SUR TOUVRE, gérés par la Mutualité
Française Charente sise à ANGOULEME

ARRETE du **04 OCT. 2022**

portant autorisation d'extension
de 7 places d'accueil de jour itinérant
pour personnes âgées de l'EHPAD « Les Jardins de
la Garenne », sis à ANGOULEME par
redéploiement de 7 places d'accueil de jour de
l'EHPAD « Les Carreaux », sis à RUELLE SUR
TOUVRE, gérés par la Mutualité Française
Charente sise à ANGOULEME.

**Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil départemental
de la Charente**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2023;

VU le Schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté 2020-2024 ;

VU le règlement départemental d'aide sociale en vigueur ;

VU la décision du 06 mai 2022 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 11 juin 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Président du Conseil départemental de la Charente actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Jardins de la Garenne » situé à ANGOULEME géré par la Mutualité Française Charente pour une capacité totale de 89 places ;

VU la demande initiale d'autorisation d'extension de 7 places d'accueil de jour itinérant pour personnes âgées atteintes d'une pathologie neuro dégénérative au bénéfice de l'EHPAD la RESIDENCE MUTUALISTE LES JARDINS DE LA GARENNE par redéploiement de 7 places d'accueil de jour de l'EHPAD RESIDENCE MUTUALISTE LES CARREAUX déposée le 23 juin 2021, par la Mutualité Française Charente, représentée par Madame Lamothe Pelletier en qualité de Directrice Générale ;

VU le dossier justificatif déclaré complet le 08 février 2022 ;

CONSIDERANT que le projet permet aux personnes accueillies de renouer des liens sociaux, d'accepter la mise en place d'aides à domicile (ou de compléter les aides en place), de conserver et stimuler des capacités cognitives et physiques essentielles au maintien à domicile ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et du schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté du Département de la Charente 2020-2024;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé et le schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté du Département de la Charente 2020-2024 sur le secteur identifié Grand Angoulême ;

CONSIDERANT que ce projet se réalise à coûts constants au sein de l'enveloppe de crédits « assurance maladie » allouée au gestionnaire;

CONSIDERANT que l'augmentation de capacité sollicitée constitue une extension non importante et qu'elle n'a, de ce fait, pas à être soumise à la procédure d'appel à projet social ou médico-social ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation d'extension de l'EHPAD « Les Jardins de la Garenne » situé à ANGOULEME, sollicitée par la Mutualité Française Charente est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté.

L'extension autorisée est de 7 places d'accueil de jour itinérant pour personnes âgées atteintes d'une pathologie neuro dégénérative par redéploiement de 7 places d'accueil de jour de l'EHPAD « Les Carreaux ».

ARTICLE 2 : L'EHPAD « Les jardins de la Garenne » est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 24 lits d'hébergement permanent.

ARTICLE 3: Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles, le projet ne nécessitant pas la construction d'un immeuble bâti ou des travaux sur des constructions existantes soumis à permis de construire, l'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai d'un an suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée aux autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1

du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 7 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Mutualité française Charente	Entité établissement : EHPAD LES JARDINS DE LA GARENNE
N° FINESS : 16 000 990 8	N° FINESS : 16 000 991 6
N° SIREN : 781 166 285	code catégorie : 500-EHPAD
Adresse : 62 Rue SAINT ROCH - BP 51137 - 16024 ANGOULEME CEDEX	Adresse : R DES JARDINS DE LA GARENNE - 16022 ANGOULEME CEDEX
Code statut juridique : 47-Société Mutualiste	capacité : 96

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
657	Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes âgées dépendantes	2
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes âgées dépendantes	80
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	711	Personnes âgées dépendantes	7
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	7

Mode de tarification : 45 – ARS/CD, tarif partiel, habilité à l'aide sociale, sans PUI

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département de Charente.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental de la Charente,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait à Bordeaux, le **04 OCT. 2022**


 La Directrice
 de la protection de la santé et de l'autonomie
Nadia LAPORTE-PHŒUN

Le Président du Conseil départemental
 de la Charente

Pour le Président et par délégation,
 La Vice-Présidente


 Marie PRAGOUT

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
CHARENTE 16

R75-2022-10-04-00002

Arrêté portant autorisation de redéploiement de 7 places d'accueil de jour pour personnes âgées de l'EHPAD "Les Carreaux", sis à RUELLE SUR TOUVRE au bénéfice de l'EHPAD "Les Jardins de la Garenne", sis à ANGOULEME, gérés par la Mutualité Française Charente, sise à ANGOULEME

0 4 OCT. 2022

ARRETE du

portant autorisation de redéploiement de 7 places d'accueil de jour pour personnes âgées de l'EHPAD « Les Carreaux », sis à RUELLE SUR TOUVRE au bénéfice de l'EHPAD « Les Jardins de la Garenne », sis à ANGOULEME, gérés par la Mutualité Française Charente, sise à ANGOULEME.

**Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil départemental
de la Charente**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2023 ;

VU le Schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté 2020-2024 ;

VU le règlement départemental d'aide sociale en vigueur ;

VU la décision du 06 mai 2022 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 7 mai 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Président du Conseil départemental de la Charente actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Carreaux » situé à RUELLE SUR TOUVRE géré par la Mutualité Française Charente pour une capacité totale de 123 places ;

VU la demande initiale d'autorisation d'extension de 7 places d'accueil de jour itinérant pour personnes âgées atteintes d'une pathologie neuro dégénérative au bénéfice de l'EHPAD la RESIDENCE

MUTUALISTE LES JARDINS DE LA GARENNE par redéploiement de 7 places d'accueil de jour de l'EHPAD RESIDENCE MUTUALISTE LES CARREAUX déposée le 23 juin 2021, par la Mutualité Française Charente, représentée par Madame Lamothe Pelletier en qualité de Directrice Générale ;

VU le dossier justificatif déclaré complet le 08 février 2022 ;

CONSIDERANT que le projet permet aux personnes accueillies de renouer des liens sociaux, d'accepter la mise en place d'aides à domicile (ou de compléter les aides en place), de conserver et stimuler des capacités cognitives et physiques essentielles au maintien à domicile ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et du schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté du Département de la Charente 2020-2024;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé et le schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté du Département de la Charente 2020-2024 sur le secteur identifié Grand Angoulême ;

CONSIDERANT que ce projet se réalise à coûts constants au sein de l'enveloppe de crédits « assurance maladie » allouée au gestionnaire;

CONSIDERANT que l'augmentation de capacité sollicitée constitue une extension non importante et qu'elle n'a, de ce fait, pas à être soumise à la procédure d'appel à projet social ou médico-social ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

A R R E T E N T

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de réduction de capacité de 7 places d'accueil de jour, pour personnes atteintes d'Alzheimer ou souffrant de maladies apparentées, de l'EHPAD « Les Carreaux » situé à RUELLE SUR TOUVRE, sollicitée par la Mutualité Française Charente est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité de l'EHPAD « Les Carreaux » est en conséquence portée à 116 places.

ARTICLE 2 : L'EHPAD « Les Carreaux » est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 29 lits d'hébergement permanent.

ARTICLE 3: Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles, le projet ne nécessitant pas la construction d'un immeuble bâti ou des travaux sur des constructions existantes soumis à permis de construire, l'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public de l'EHPAD « Les Jardins de la Garenne » dans un délai d'un an suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Mutualité française Charente	Entité établissement : EHPAD RES MUTUALISTE LES CARREAUX
N° FINESS : 16 000 990 8	N° FINESS : 16 000 376 0
N° SIREN : 781 166 285=	code catégorie : 500-EHPAD
Adresse : 62 Rue SAINT ROCH - BP 51137 - 16024 ANGOULEME CEDEX	Adresse : 119 rue Gabriel Quement – 16600 RUELLE SUR TOUVRE
Code statut juridique : 47-Société Mutualiste	capacité : 116

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	711	Personnes âgées dépendantes	5
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	9
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes âgées dépendantes	89
657	Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes âgées dépendantes	9
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	4

Mode de tarification : 45 – ARS/CD, tarif partiel, habilité à l'aide sociale, sans PUI

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département de Charente.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental de la Charente,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait à Bordeaux, le

04 OCT. 2022

La Directrice
de la protection de la santé et de l'autonomie

Nadia LAPORTE-PHÉUN

Le Président du Conseil départemental
de la Charente

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Marie PRAGOUT

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-06-00001

Arrêté du 06/10/2022 modifiant l'arrêté du 29 août
2022 fixant la composition de la Commission
Spécialisée de l'Organisation des Soins de la
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Nouvelle-Aquitaine

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 et D.1432-39 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2021 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la Nouvelle-Aquitaine modifié ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

Vu le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Arrête

Article 1er : la composition de la commission spécialisée d'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Nouvelle-Aquitaine est fixée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :

- un conseiller régional :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Françoise JEANSON	Julien BAZUS	Philippe NAUCHE

- un président de conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Anne-Florence BOURAT Vice-Présidente déléguée en charge de la santé (Vienne)	Jérôme NEVEUX Conseiller Départemental – Jaunay – Marigny	Valérie DAUGE Conseillère Départementale de Châtelleraut 2

- un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Arnaud FONTAINE (Vice-président de la CA Pays Basque 64)	ARBEILLE Henri Conseiller communautaire CC Marenne Adour Côte Sud Landes (40)	LAFFITTE Pierre Vice-président CC Marenne Adour Côte Sud Landes (40)

- un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick NIVET Conseiller municipal de Saint Christophe des Bardes 33	Désignation en cours	Désignation en cours

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

- deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Dominique JAUBERT Ligue contre le cancer	Désignation en cours	Jean-Paul RASSION Ligue contre le cancer
Jacques LEDAN France Rein	Jenna BOITARD Rose Up	Elodie BENOIT Rose Up

- un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Eliane FORESTIER CFDT Retraités	Manuel FERNANDEZ	

- un représentant des associations des personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Sursis à statuer	Sursis à statuer	Sursis à statuer

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article 1432-28 :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Philippe ARRAGON-TUCOO Président CTS 64	Désignation en cours	

4° Collège des représentants des partenaires sociaux :

- trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Brigitte LAVIGNE Confédération française démocratique du travail	Robert TESSIER Confédération française démocratique du travail	Stéphane DUVERNEUIL Confédération française démocratique du travail
Christine CASSIAU Confédération générale du travail	Maryse MONTANGON Confédération générale du travail	
Philippe LAVALARD Force ouvrière	David VASSEUR Force ouvrière	Christine CHAUVEAU Force ouvrière

- un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Michel RONGIERAS CPME 24	Amina BEN YELLES CPME 33	Yves NOEL CPME 33

- un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT Union nationale des professions libérales	Dany GUERIN Union nationale des professions libérales	Jean-Marc DEMAY Union nationale des professions libérales

- un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick VASSEUR	Christian DANIAU	

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yves QUENTIN	Françoise BEYSSEN	Robert GERMON

- Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant »

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Philippe CLAUSSIN	Nadine AGOSTI	Jeannette BOULLEMANT

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

- un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et de l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre SAZERAT Président d'Addictions France en NA	Philippe CASTERA Vice-Président d'Association Addictions France	Bruno NADIN Secrétaire d'Associations Addictions France

- un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre-Yves ROBERT Doyen de la Faculté de Médecine de Limoges	Julien GIRAUD ORS Nouvelle-Aquitaine	

7° Collège des offreurs des services de santé :

- cinq représentants des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Thierry GODEAU PCME, CH de La Rochelle Re Aunis	Delphine GUEYLARD CHENEVIER PCME, CH de Cognac	Stéphan SOREDA PCME, CH de La Couronne
Jean-Marc FAUCHEUX PCME, CH Agen-Nérac	Nathalie SALOME PCME, CH ESQUIROL de Limoges	Paul KIDYBINSKI PCME, CH de Mont de Marsan
Jean-Yves SALLE PCME, CH de Limoges	Nicolas GRENIER PCME, CH de Bordeaux	Frédéric PAIN PCME, CH Nord Deux Sèvres
Jean-François VINET CH de Pau	Pascale MOCAER DG du CHU de Limoges	Sévérine MASSON DGA du CHU de Poitiers
Fabrice LEBURGUE CH de Saintonge	Frédéric PIGNY CH de Mont de Marsan	Stéphanie FAZI-LEBLANC CHU de Bordeaux

- deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Marie-France GAUCHER Polyclinique de Navarre – présidente de la FHP NA	Evelyne THOMAS-JOANNES Cliniques Villa Bleue et le Mas Blanc	
Olivier JOURDAIN PCME, Polyclinique Jean Vilar 33	Max ROSETTI Clinique Jean Lebon	Frédéric CORDET Clinique Tivoli Ducos

- **deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Joël BLANC FEHAP (Pavillon de la mutualité Pessac 33)	Stéphane SIOUNATH FEHAP MSPB Bagatelle	Christophe ROUANET FEHAP Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande 19
Frédéric LOUIS FEHAP (PCME, centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, Mélioris le grand feu, Niort 79)	Mac CLAVEL FEHAP Ets médecine SSR, Sainte Feyre 23	Mathilde BRAULT FEHAP Médecin DIM hôpital suburbain du Bouscat 33

- **un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yannick GARCIA Délégué Régional de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile	Michel BEY Délégué Régional adjoint de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile	Joël MAISONNEUVE Délégué Régional adjoint de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile

- **un représentant des centres de santé, des maisons de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Fabienne CHAUVIRE FNAMPoS	Pascal CHAUVET FNAMPoS	Valérie BERNARD FNAMPoS

- **un représentant des CPTS :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Thierry CHARPENTIER CPTS Pays Thouarsais (79)	Laetitia CARLIER CPTS 24	

- **un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nicolas BRUGERE Médecin – ASSUM 33	Sylvie LAGRUE Association Urgente médecin 87	Marie-France TISSERAUD- TARTARIN APPS86

- **un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Henri DELELIS-FANIEN Administrateur SUdf	Tarak MOKNI Administrateur SUdf	Xavier COMBES Membre SUdf

- **un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Christian MENZATO Association trajet solution santé	Philippe PALLAS	

- **un représentant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Marc VERMEULEN Directeur départemental du SDIS 33	Bruno HUCHER SDIS 16	Alain BOULOU SDIS 64

- **un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Pierre TASU SNAMHP	Pierre LUREAU APH-CPH	Louise GOUYET APH-AH

- **quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Benoît FEGER URPS Médecin	François JAMBON URPS Médecins	Nathalie DELPHIN URPS Chirurgiens-dentistes
Jean-Charles BOURRAS URPS Médecins	Didier SIMON URPS Médecins	Patrick LAMAT URPS Masseurs kinésithérapeutes
Pascale PERDON URPS Infirmiers libéraux NA	Henry-Pierre DOERMANN URPS Biologistes	Hélène VILLEMUR URPS Sages-Femmes
Caroline SACCHIERO-VICAIGNE URPS Masseurs- kinésithérapeutes	Marie-Hélène TESSIER URPS Pharmaciens	Véronique DUBERGE URPS Orthoptistes

- **un représentant de l'ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Larvi OUALI 86	Constance MOLLAT 33	Philippe DOMBLIDES 33

- **un représentant des internes en médecine :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Aloïs REILHAC	Désignation en cours	

- **un représentant du ministère de la défense :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Marc PUIDUPIN	Patrick CAUSSE-LE-DORZE	Véronique GARDET

▪ **Un représentant des DAC :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Violaine VEYRIRAS	Marion BRU	

Article 2 : siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux désignés lors de la première réunion de la commission :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT Union nationale des professions libérales	Dany GUERIN Union nationale des professions libérales	Jean-Marc DEMAY UNAPL Nouvelle-Aquitaine
Michelle DENIS-GAY FEHAP (APF France Handicap Nouvelle-Aquitaine)	Laurent MATHIEU FEHAP (ADAPEI 79)	Patrick COLO FEHAP

Article 3 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de cinq ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} octobre 2021.

Article 4 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général dans la région Nouvelle-Aquitaine ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Article 5 : Est élu président de la commission spécialisée d'organisation des soins : Olivier JOURDAIN

Article 6 : Est élu vice-président de la commission spécialisée d'organisation des soins : Jean-François VINET

Article 7 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **06 OCT. 2022**

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Virginique BILLAUD

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00029

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'ADAR de MONSEGUR (33)
"Conservation sols viticoles sur le territoire Est de la
Gironde"



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'ADAR de Monségur** située 18 place Robert Darniche – 33 580 MONSEGUR est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«Conservation des sols viticoles sur le territoire Est de la Gironde»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 août 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'ADAR de Monségur** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL Grenouilleau
Rolland GRENOUILLEAU
Aux Mondons
33220 SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG
- EARL Vignoble LAFOI
Loïc LAFOI
168 rue la Croix de Lambert
33910 SAINT-CIERS-D'ABZAC
- Thomas BOURIANE
1 Bel Air
33220 CAPLONG
- SCEA Les 3 châteaux
Fabien VECCHIATO
1 Lagnet
33350 DOULEZON
- EARL André Bessette
Alain BESSETTE
8 La Verrière
33790 LANDERROUAT
- EARL Vignobles Cousinet
Mikael COUSINET
3 Les Sivadons
33220 LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES
- SCEA Vignobles Delong
Mathieu DELONG
1 Majoureau
33490 CAUDROT
- EARL Vignobles Carrère
Isabelle CARRERE
9 route de Lyon
33910 SAINT-DENIS-DE-PILE
- SCEA Vignobles Zaros
Jérôme ZAROS
1395 rue de Naulin
33670 LA SAUVE
- UNIVITIS
Jérôme BERWIT
Univitis
33220 LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES
- Scea La Ferme des Mauberts
Christophe PORCHER
972 route des jourdis
Village les Mauberts
33220 LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00031

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant la CUMA LES ARRIBERES (40)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt**

Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **la CUMA les Arribères** située à la Mairie – 40320 URGONS est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**Amélioration des pratiques et de la rentabilité des filières grandes cultures et noisettes**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 mai 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la CUMA les Arribères** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

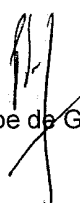
La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL DE CASTILLON
Jean François DUCOS
1190 route des Pyrénées
Castillon
40320 BATS
- GAEC DU PIGNON
Jean Claude DUPARC
1019 route des pyrénées
40320 URGONS
- EARL EN ABAN
Richard PROERES
97 chemin de Bouheben
40700 AUBAGNAN
- EARL CARABY Jean BRETHES
741 route de G
Caraby
40320 URGONS
- Alain LAILHEUGUE
180 lotissement des jardins
40320 BATS
- SCEA DE LUBET
Antoine FOIX
342 route d'Argelos
40700 MOMUY
- SCEA LES ECUREUILS
Michel TASTET
1120 route de Montfort
40700 SAINT CRICQ CHALOSSE
- SCEA DE LOUSTAUNAU
Hubert WATIER
1070 route de Mugron
40400 GOUTS

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00036

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant la CUMA ASSON BIO ENERGIE (64)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;

VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;

VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;

VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;

VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **la CUMA ASSON BIO ENERGIE** située au 3 chemin d' Arriusoulens – 64 800 ASSON est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«Intégration de l'activité de méthanisation en élevage : conserver l'autonomie des élevages, la bonne santé des sols, optimisation des assolements pour maximiser les productions agricoles et énergétiques»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **01 juin 2028** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la CUMA ASSON BIO ENERGIE** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

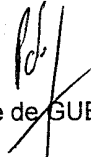
La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- GAEC DE LA HECHE
LOUSPLAAS Serge
9 rue Garrenot
64800 Asson
- GAEC LIROU
LABORDE-TURON Nicolas
5 che quartier Bengues
64800 Asson
- SCEA LES RIVES DU BEEZ
PEYRE Jean-Bernard
36 route d'Ossau
64800 Asson
- EARL DU GABIZOS
LACRAMPE-QUINTA Patrick
18 che des Bengues
64800 Asson
- GAEC BOUNAHOUN
LABARRERE Xavier
22 che des Bengues
64800 Asson
- CAZAJOUS Mathieu
1 chemin de Castilha
64800 Asson
- SCEA DOMENYUC
PAYBOU Sandrine
24 che de Brune
64800 Asson
- SCEA PAYBOU
PAYBOU Patrice
535 chemin de lacerrère
64800 Asson

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00028

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'ADAR de
COUTRAS-GUITRES-LUSSAC (33)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'ADAR de Coutras – Guîtres - Lussac** située 29 bis rue Edouard Branly – 33 230 COUTRAS est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«Adaptation au changement climatique»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 mai 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'ADAR de Coutras – Guîtres - Lussac** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- SAS Vignobles Carles
CARLES Gilles
Château Panet Panet
33330 Saint Christophe des Bardes
- EARL Vignobles Borderie
BORDERIE Frédéric
119 rue de la République
33230 Saint Médard de Guizières
- SCEA Château Lavignere
VALLIER Emilie
Riviere
33330 Saint Pey d'Armens
- Château Haute-Nauve
MALLET Florent
Haute Nauve
33330 Saint Laurent des Combes
- Château Puyfromage
MARQUE Frédéric
Puyfromage
33570 Saint Cibard
- SCEA Château La Grande Clotte
MERCIER Julie
La Clotte
33570 Lussac
- Domaines Bourotte-Audy
BONTE Mathieu
35 quai du priourat
33500 Libourne
- Château Grand Baril
CHENARD Mélanie
38 route de Goujon
33570 Montagne
- EARL Vignobles Chaignaud
CHAIGNAUD Olivier
1 Terrien
33570 Lussac
- EARL les Vignobles Chatenet Goujon
CHATENET Olivier
1 Larguet
33330 Saint Christophe des Bardes
- Vignobles Bardet
BARDET Philippe
17 La Cale
33330 Vignonet

- SCEA Château Le Loup
GARRIGUE Romain
1 Le Loup
33330 Saint Christophe des Bardes
- SCEA Robert Bertin et Fils
VITAL Sarah
Route de Lamarche
33910 Saint Denis de Pile
- EARL Rospars ROSPARS Thomas
6 route de Berlière
33570 Montagne
- SCEA Château Grand Ormeau
MAURIN Liesel
2 route du Grand Ormeau
33500 Lalande de Pomerol
- Château Paquillon
JAMMY-FONBENEY Bruno
1 chemin de Paquillon
33570 Montagne
- EARL Vignobles Richard
RICHARD Julien
Lieu dit Bayard
33570 Montagne

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00040

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'ADASEA (87)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association ADASEA** située SAFRAN, 2 avenue Georges GUINGOUIN – CS 80912 – 87017 PANAZOL, LIMOGES Cedex 1 est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **Optimiser la conduite du cheptel Bovin au regard du gain carbone** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 septembre 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association ADASEA** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3


La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- GAEC de la Petite Vary
ANOMAN Matthieu
Le Mont
87460 BUJALEUF
- EARL LESSECHE
LESSECHE Corinne
Gentaud
87260 SAINT-PAUL
- BOURRY Laetitia
Domaine du haut
87360 SAINT-MARTIN-LE-MAULT
- GAEC le Masseliu
BULAN Boris
La Richardie
87600 VAYRES
- GAEC CHABRELY
CHABRELY Angélique
Route de la Geneytouse
Les Verges
87260 SAINT-PAUL
- SCEA ECBV 87
SOTTE Sébastien
Les Peyrades
87800 MEILHAC
- GAEC de Bellegarde
MORELET Bruno
Bellegarde
87220 BOISSEUIL
- GAEC LES HERBES FOLLES
CORNUAU RODOLPHE
1 Chemin des fougères
Les petits Nintrés
86540 THURE
- EARL D'ARTHOUT
RENOU Stéphane
2 Arthout
87700 SAINT-MARTIN-LE-VIEUX
- GAEC de Ventadour
PAUGNAT Joël
Ventadour
87400 MOISSANNES

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00033

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC
(32)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC** située 410 chemin des Cardayres RN124 – 32490 MONFERRAN-SAVES est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**CARBO D'OC Guyenne**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 juin 2028** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL DU LION D'OR
BADIN Philippe
Le Lion d'Or
47170 LANNES
- SCEA DES COTEAUX DE ST ANTOINE
BARROIS Mathieu
Gouget
47140 PENNE D'AGENAIS
- EARL PEYROT-GAY
BETOULIERES Didier
Peyrot-Gay
47140 FRESPECH
- SCEA DU PAYS DE SERRES
CHASSAIGNE Jean-Christophe
Brizac
47600 MONCRABEAU
- EARL CHAUVIT
CHAUVIT Baptiste
L'Épinette
16390 LAPRADE
- EARL LES VERGERS D'AUGUSTA
CHUINARD Matthieu
Lestage
47600 NERAC
- GAEC DE LA FERME DE PRIE DIEU
DE LAMARLIERE Hugo
2236 route de Montaut
47330 FERRENSAC
- EARL BOST REDON
DELAGE Michel
1 chemin du bost
16380 FEUILLADE
- EARL DU DOMAINE DE CAUP
DELERUE Nadine
Domaine de Caup
47600 ESPIENS
- GAEC DU BARACA
DUMAINE Yannick
Lasteysnières
47330 FERRENSAC
- EARL GATTI
GATTI Stéphane
Le pech
47310 LAPLUME

- E.I. LABAT STEPHANE
LABAT Stéphane
1371 route du Saumont Berger
47600 NOMDIEU
- EARL DU MENHIR
PEDEBIDAU Jean-Bernard
300 Chemin de Marque Debat
64530 GER
- E.I. PINZINI GILLES
PINZINI Gilles
15 impasse des vergers
47320 BOURRAN
- EARL TRABUT CUSSAC ET FILS
TRABUT CUSSAC Philippe
Au Bourg
33580 TAILLECAVAT
- EARL CAMELOT
VILLENAVE Pierre
1201 route de Lauga
64270 ESCOS

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00035

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'association Agro-Réseau 64 (64)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association Agro Réseau 64** située à la Maison de l'Agriculture – 124 boulevard Tourasse – 64000 PAU est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**Réussir sa transition agro-climatique dans les Pyrénées-Atlantiques**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 septembre 2028** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association Agro Réseau 64** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL DES BOIS
GRANDEUR Christophe
FERME CACHOU
64230 CAUBIOS LOOS
- BETOUIGT PAUL
10 ROUTE DE L EGLISE
64190 OGENNE CAMPTORT
- ARTIGUSSE BERNARD
3 RUE DES PYRENEES
64420 LIMENDOUS
- EARL LAGAU
LAGAU LUDOVIC
6 CHEMIN DU BEDAT
64420 ESPOEY
- SCEA LABADIE
CASAMAJOR MYRIAM
64420 ANDOINS
- EARL CRUZALEBES
CRUZALEBES LAURENT
64370 BOUMOURT
- SCEA LES CHATAIGNIERS
CAMESCASSE AIME
CASTAGNET
64410 ARGET
- EARL AUTAA
AUTAA JEAN-JACQUES
3 RUE DE LABARTHETE
64230 UZEIN
- EARL THEULE
THEULE JEAN
1055 CHEMIN BALAGUE
64170 LABASTIDE MONREJEAU
- EARL DE L'ESCOU
CAZET JEAN-CLAUDE
9 RUE CHÂTEAU BAZERQUES
64400 PRECILHON
- EARL CAMELOT
VILLENAVE PIERRE
MAISON LANUSSE
64270 ESCOS
- EARL DU FOURRE
BILHE OLIVIER
IMPASSE FOURRE
MAISON FOURRE
64370 MESPLEDE
- BERNADET ERIC
670 CHEMIN DE ST JACQUES
64300 LANNEPLAA
- JOUAN CHRISTOPHE
3737 ROUTE DE MADIRAN
64330 TARON SADIRAC VIELLENAVE
- GAEC CAUBARRUS
LOUSTAU GASETTE FLORENT
32 ROUTE DE RIVEHAUTE
64190 MONTFORT
- SCEA DE LA BORIE
LANSAMAN THIERRY
8 RUE DE CABARRE
64160 ESPECHEDE
- EARL MENIN
GALLOU FLORENT
17 ROUTE DE PONTIACQ
64460 PONSON DESSUS
- SCEA DU PLATEAU
DAUGAS YVAN
21 RUE LOUIS BLERIOT
CLOS SAINT LOUIS
64000 PAU
- EARL PEDEDIEU
PEDEDIEU SERGE
ROUTE DE SOUMOULOU
64420 ARRIEN
- EARL COUTROUILH
M DUFOURCQ BRUNO
133 CHEMIN COUTROUILH
64270 PUYOO
- EARL DU LUCET
DOUMENJOU JEAN-MICHEL
45 RUE MARCADET DESSUS
64160 MORLAAS
- EARL DU BERGERUCQ
BARRERE MICHEL
64160 OUILLON
- COUBLUCQ LAURENT
240 CHEMIN CASTELNER
MAYSONNAVE
64300 LABEYRIE
- EARL CANDOUAT
CANDOUAT THIBAUT
14 CHEMIN DES SOURCES
64170 VIELLENAVE D ARTHEZ

- EARL LACARRERE
GAHAT SYLVAIN
1157 CHEMIN LATAILLADE
64300 BAIGTS DE BEARN
- EARL ARGELES
ESTRADE GUY
2 ROUTE DU GER
64370 BOUMOURT
- EARL LAUSI
JOSEPH PHILIPPE
52 CHEMIN DES VIGNES
64140 LONS
- SCEA MARLERE
BARADAT GILLES
3 CHEMIN MARLERE
64160 ST ARMOU
- SCEA LABAU
CAUBIOS ABEL
BOURG
64460 MONTANER
- EARL DE L'HERMITAGE
MONGUILHOLOU JEAN
1 CHEMIN DE L'OPPIDUM
64800 ASSON
- EARL MILAREPA
DUPARCQ JULIA
CHINOUE
64410 POURSIUGUES BOUCOUE
- PEBAYET REGIS
5 CHEMIN DE LAGUILLOU
64530 GER
- GAEC CAPILLA
MASSONDO ANTOINE
CHEMIN DE BRIGNI LARRETA
64120 BEHASQUE LAPISTE
- EARL ITHURRONDOA
BIDONDO PATRICK
MAISON BORDA
64120 GABAT
- PLAA DIDIER
1687 CAMI DE COMPOSTELLA
64150 SAUVELADE
- SCEA DU BOS
CAPDEBOSCQ FLORENCE
8 ROUTE DES PYRENEES
64160 HIGUERES SOUYE
- EARL LA RIBERE
LABORDE ETIENNE
51 CHEMIN DE LA CARRERE
64300 CASTETIS
- SCEA BOUE
BOUE STEPHANE
64450 BOURNOS
- GAEC MAUHOURET
MAUHOURET SEBASTIEN
15 ROUTE DE BISTOR
64420 ESPOEY
- EARL LES PALOMBES DE L'AUBIN
DARRACQ DIDIER
300 CHEMIN DE HEOUGAS
64370 HAGETAUBIN
- EARL LABARTHE
LABAT JEAN-MICHEL
64350 AURIONS IDERNES
- EARL TREY
PODENAS ROLAND
1995 CHEMIN DEPARTEMENTAL 317
64330 AYDIE
- EARL LAUBAREDE
MURILLO ALEXANDRE
RD 13
64330 CADILLON
- EARL CAMBEILH
CAMBEILH CATHERINE
3 CHEMIN DE L'EGLISE
64350 CROUSEILLES
- EARL FRESQUE
BELIN YVES
853 ROUTE DE GER
64460 AAST
- EARL LABAT HAURET
LABAT ERIC
2 CHEMIN CAMGRAM
64350 AURIONS IDERNES
- EARL CHATEAU FLORIS
HUGUES GABRIEL
4 CHEMIN DUVIAU
64350 MONCAUP
- EARL AMISTAD
CERISERE JEAN-JACQUES
CHEMIN DEPARTEMENTAL 143
64330 ST JEAN POUJGE
- GAEC DE SEGUES
LAFFORE THOMAS
7 PLACE DE L'EGLISE
64290 ESTIALESCQ
- GAEC LAGRAVE
LAGRAVE EMMANUEL AU
BOURG
64350 AURIONS IDERNES

- EARL DOMAINE LACOUSTETE
PELANNE CHARLES
64330 MONT DISSE
- EARL LOUSTAU
LAULHE-LOUSTAU DAVID
ROUTE DU LUY
64230 MOMAS
- EARL LAPLACE
MIRASSOU JEAN-FRANCOIS
9 RUE RAOUL VERGEZ
64150 ABIDOS
- EARL LABADIE
GOURDON NATHALIE
64410 MALAUSSANNE
- CASTAGNOS PHILIPPE
125 IMPASSE DE YERTO
MAISON YERTO
64370 MESPLEDE
- PEYRETTE PATRICK
123 CHEMIN DES VIGNES
DOMAINE PEYRETTE
64360 CUQUERON
- LEMBEGE FREDERIC
5 CHEMIN LAPASSADE
64170 VIELLENAVE D ARTHEZ
- EARL LAPOUDGE
BARUS JEAN
64450 BOURNOS
- EARL BERHO
BERHO HERVE
MAISON AYCAGUERRIA
64120 DOMEZAIN BERRAUTE
- EARL LAMAYSOUETTE
POUCHAN LAMAYSOUETTE XAVIER
18 ROUTE D AURIONS
64350 SEMEACQ BLACHON
- GAEC L'ESTIBETTE
BUZY VIGNAU NICOLAS
MAISON BRUNE
64800 ASSON
- POPELIER DAVID
4 CHEMIN IBARCQ
64300 OZENX MONTESTRUCQ
- GAEC BERGOIN
ARTIGUET VINCENT
40 CHEMIN BERGOIN
64400 ORIN
- EARL CASSOURET
TROUILH MARIE-PIERRE
5 RUE PRINCIPALE
- 64150 LAGOR
- EARL DE LA MIELLE
BERGERAS FREDERIC
1090 ROUTE DU PONT DE GOUAT
64400 OLORON STE MARIE
- LADEVEZE THIERRY
1 ROUTE DE L EGLISE
64160 GABASTON
- EARL LA FERME DE SAINT GRAT
CAMSUSOU FRANCOIS
30 RUE SAINT GRAT
64400 OLORON STE MARIE
- EARL LACOSTE
FONTARRABIE SERGE
CHEMIN MONGASTON
64460 LAMAYOU
- GAEC JEANTOU
DARRIVERE BAPTISTE
68 CHEMIN LARROUDE
64410 VIGNES
- EARL SOUILHADES
LACLAU PIERRE
65 ROUTE D ORTHEZ
64390 ORION
- GAEC LATEOULERE
CARRERE FREDERIC
848 CAMIN DE CAUSET
64150 SAUVELADE
- MARCHAND THIERRY
64350 ARRICAU BORDES
- BOURDA VINCENT
7 CHEMIN HOURCET
64350 LALONGUE
- GAEC LES ORANGERS
SORLI XAVIER
3040 ROUTE D OLORON
64360 CARDESSE
- EARL AU PAIS
CAPDEBOSCQ ROBERT
64160 SEVIGNACQ
- DUPOUY MARC LAURENT
51 CHEMIN LAMOTHE
64410 ARZACQ ARRAZIGUET
- EARL DES VIGNOTTES
MAYSONNAVE ALAIN
GAMARD
64410 MERACQ

- EARL BEROYE BISTE
CRESCENT MICHEL
1 CAMINAU DE ORTHEZ
MAISON SARSIAT
64190 NARP
- EARL LAHERRERE
LAHERRERE FRANCIS
1381 QUARTIER BEIGNAU
LASBORDES
64270 SALIES DE BEARN
- GAEC CAMBUSSET
PORTATIU PATRICK
753 CHEMIN CHENELIERRE
64290 LASSEUBE
- EARL PEYRE
CAZALERE GENEVIEVE
ROUTE DE LACOMMANDE
64290 LASSEUBE
- EARL LASLEES
BORDENAVE SYLVAIN
QUARTIER REY CHEMIN DIDOT
64290 LASSEUBE
- IRIART MICHEL
MAISON MECHELETA
64240 BRISCOUS
- GAEC LABEROU
JERUSALEM PIERRE
FERME ARIS
64800 MONTAUT
- GAEC DES 2 CLOCHERS
TAPIE-DEBAT GILLES
2 ROUTE DE LOMBIA
64160 SEDZE MAUBECQ
- EARL BAREILLE
BAREILLE CLAUDE
935 RUE DE LASBORDES
64390 ORRIULE
- EARL 2000
POMMES LAURENT
990 CHEMIN ROUSTABIELH
64300 BERENX
- EARL TICOULET
TICOULET THIERRY
3 CHEMIN SERRES
64150 VIELLESEGURE
- SCEA DU CHICOT
CASSOURET FRANCK
2 CHEMIN DU LAC
MAISON PALAZOO
64350 CASTILLON DE LEMBEYE
- EARL ALLAMAN
ALLAMAN JEROME
650 CHEMIN DE CABETTE
64410 POURSIUGUES BOUCOUE
- LASSERROTTE UDEE DIDIER
CHEMIN LABAU
64290 GAN
- EARL GRIHOU
LIEGEOIS KARINE
1136 CHEMIN GRIHOU
MAISON GRIHOU
64300 BAIGTS DE BEARN
- GAEC LABASSETTE
GUILHEM SERGE
CHEMIN DU HAUT D AUBERTIN
64290 LASSEUBE
- EARL DES QUATRE VENTS
CAZALET FREDERIC
47 ROUTE D AUBERTIN
MAISON BOUNEU
64110 ST FAUST
- COURNET GENEVIEVE
15 ROUTE DE MASLACQ
64150 LAGOR
- BARBE JEAN MICHEL
ROUTE DE MONCAUBET
64350 SIMACOURBE
- BEDOURA JEAN MARC
25 ROUTE D ALEXANDRE
MAISON PARAGE
64370 MESPLEDE
- MINVIELLE BONIFACE ALINE COLETTE
2 CHEMIN PLAA
64350 LANNECAUBE
- EARL TRUBESSE
GAY PATRICK
QUARTIER LEMBEYE
64290 LASSEUBE
- SCEA DULAU POUY
DULAU AURELIEN
15 CHEMIN LAMARCADE
64410 BOUILLON
- EARL BACHARDOU
MONTAUT NICOLAS
QUARTER UCHAA
82 CHEMIN MONTAUT
64360 MONEIN
- EARL TAUZIET
CAPDEBOSCQ ALAIN

86 ROUTE DU GABAS
64450 GARLEDE MONDEBAT

- GAEC BASTA
BASTA PHILIPPE
125 ROUTE D ORTHEZ
64410 ARZACQ ARRAZIGUET
- GAEC DU PONT DE PIERRE
CAZALE JEAN-BAPTISTE
CHEMIN DE BARBE
64290 BOSDARROS
- GAEC MENJOLET
MENJOLET FREDERIC
ROUTE DE REBENACQ
CHEMIN ALLIOT
64290 GAN
- GAEC LA PICORETTE
SEBAT FRANCIS
4 CHEMIN DE PERE
64460 BEDEILLE
- EARL ROUCADE
LAFOURCADE JEAN-JACQUES
4 CHEMIN LAHEUGUERE
64300 OZENX MONTESTRUCQ
- MALAGANNE CHRISTOPHE
4610 ROUTE DES PINDATS
64290 BOSDARROS
- PUHARRE DAVID
4 RUE LA CARRERE
64300 BERENX
- GAEC GUILHEUT
TISNERAT YVAN
1600 CHEMIN NAVARRINE
64290 LASSEUBE
- GAEC ROQUE
AUDAUX VERONIQUE
176 CHEMIN CROIX DAGUET
64290 LASSEUBE
- SCEA DU BOSCO
CAZENAVE JOEL
2 CHEMIN DU BOSCO
64410 FICHOUS RIUMAYOU
- EARL TUCAT
CAZENAVE JOEL
64410 LOUVIGNY
- EARL PERICOU
PERICOU STEPHANE
QUARTIER LEMBEYE
64290 LASSEUBE
- MAZEROLLES JEAN YVES
3 CHEMIN DE GUILLON
64290 GAN
- MONSEGU MICHEL MARC
LUCIEN
64330 DIUSSE
- DARBLADE FRANCIS
IMPASSE DE CLAUZET
64330 AYDIE
- LASSALLE REGIS
QUARTIER REY
438 CHEMIN LACOURETTE
64290 LASSEUBE
- EARL GNAUX
CAZENAVE JEAN-MICHEL
64410 SEBY
- EARL LANEGA
LACAMPAGNE SEBASTIEN
6 CAMI DE SEN JOUAN
HAMEAU
64190 BUGNEIN
- EARL AGUERREKO BORDA
OSPITAL ANTHONY
QUARTIER OSPITALIA
MAISON AGUER
64240 BRISCOUS
- GIULIANO RENE
19 CHEMIN D ABOS
64360 PARBAYSE
- GAEC PEDELATOUR
LAMENCA LOIC
1 CHEMIN LAMENCA BALIRACQ
64330 BALIRACQ MAUMUSSON
- GAEC BIGNAOU
LAHITTE LAURENT
328 ROUTE VIEILLE
64300 SALLESPISSÉ
- LARRIEU DANIEL
2 CHEMIN DE LOMPRES DE HAUT
64190 BASTANES
- EARL AUX BARADES
JOANCHICOY JEAN-LUC
3770 CHEMIN DE PAU
64121 SERRES CASTET
- MEHATS MICHEL
LIEU DIT RIVES
64330 BOUEILH BOUEILHO LASQUE
- GAEC PUCHEU
PUCHEU NICOLA
1090 CHEMIN LEMBEYE
64360 CARDESSE

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00037

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'association AGROSOL - Conservation
des sols (86)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt**

Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association AGROSOL 86** située à la Mairie de Magné – 11 rue Anatole de Briey – 86 160 MAGNE est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **GIEE Réussir la transition vers l'agriculture de conservation des sols en utilisant les fondamentaux de l'agroécologie** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 Octobre 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association AGROSOL 86** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- SCEA DE LA DIVE
ROGEON Thomas
4, rue des Lavandières
Salles en Toulon
86300 VALDIVIENNE
- BOURDIN Yannick
4, rue des Lavandières
86300 VALDIVIENNE
- EARL LE COQUELICOT
BOURDIN Simon
2, rue de la cousue
86300 VALDIVIENNE
- EARL DE LA LANDE
COUTANT Christophe
route de la Lande
86800 SAINT-JULIEN-L'ARS
- SCEA DE LA CHEZE
GAULT Guillaume
12 rue des vallées roche
Bois Baudry
86170 CHERVES
- EARL HAY FRANCK
HAY Franck
12 Avenue de la Gare
86350 USSON-DU-POITOU
- EPLEFPA VENOURS
MINAUD Bertrand
Venours
86480 ROUILLE
- EARL DE TORSAC
THIAUDIERE Bruno
Torsac
86350 USSON-DU-POITOU

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00038

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'Association AGROSOL 86 - Fertilité des
sols



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association AGROSOL 86** située à la Mairie de Magné – 11 rue Anatole de Briey – 86 160 MAGNE est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **GIEE Renforcer la résilience des exploitations en agriculture de conservation des sols pour l'amélioration de la fertilité biologique des sols** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 Octobre 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association AGROSOL 86** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- GAEC DE LA VOIE
JOLLY Antoine
La Perinière
86410 DIENNE
- EARL DU BARDEAU
LONGEAU Julien
19, rue Impériale
86480 ROUILLE
- LOUIS Karim
3, route de Villaray
86210 MONTHOIRON
- EARL DE BIARGE
MAZERAN Charles-Henri
Biarge
16140 SAINT-FRAIGNE
- EARL DES MORTAIGUES
MEHL Bruno
1 la grande Mortaigue
Saint Sauveur
86100 SENILLE-SAINT-SAUVEUR
- PRUDHOMME Jean-Marc
3 rue du Logis
Saint Mexant
16140 AIGRE
- SCEA DE CHANTELLE
SABOURIN Eric
15, rue de la Ciergerie
86800 SEVRES-ANXAUMONT
- TURQUOIS Laurent
1 La Voute
86240 PRINCAY

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- SCEA BAILLE BARRELLE
BAILLE BARRELLE Simon
2, chemin des boulités
86340 ROCHES-PREMARIE-ANDILLE

- SCEA DES TERRES ROUGES
BARUSSEAU Benoit
4, chemin des Vallées
86400 SAINT-GAUDENT

- BLOT David
1, chemin des gilardiers
Pigerolles
86340 ASLONNES

- EARL LA ROBERTIE
BOCQUIER Benoit
La Robertie
24320 SAINT-PAUL-LIZONNE

- EARL DE LA ROUILLERE
BREVET Laurent
La Rouillère
86350 USSON-DU-POITOU

- EARL DU BOISSEAU
BUJON Rodolphe
1 Le Boisseau
86160 MAGNE

- SCEA VALLVONNE
CHAUVINEAU Yohann
Peu Sec
86600 CLOUE

- EARL DE FONTAINE
CHAVIGNEAU Christophe
Fontaine
86800 SAVIGNY-LEVESCAULT

- EARL FOUILLET Joël et Emmanuel
FOUILLET Emmanuel
Aizecq, Les Grands Essarts
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE

- EARL HERVOCHE
HERVOCHE David
Les Theils
86340 NIEUIL-L'ESPOIR

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00039

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'Association CULTIVONS LA
BIODIVERSITE EN POITOU-CHARENTES (86)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association Cultivons la Biodiversité en Poitou-Charentes** située 4 rue Saint Pierre – 86 300 CHAUVIGNY est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **Sélection des variétés paysannes pour l'adaptation aux circuits courts** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 décembre 2028** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association Cultivons la Biodiversité en Poitou-Charentes** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3


La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL DE TREZARD
BARON CEDRIC
19 rue de Trézard
17510 FONTAINE-CHALENDRAY

- EARL FERME DU RIVEAU
ROUSTEAU CHRISTOPHE
Le Riveau
16490 HIESSE

- EARL LA GOUPILLERE
ROUSSEAU LAURENT
2 la Goupillère
16240 VILLEFAGNAN

- EARL LE PIEGEONNIER D'ANCHE
GUERIN CHRISTELLE
La Croix
86700 ANCHE

- EARL LES BRUYERES
BRULE PHILIPPE
Lande
86390 LATHUS-SAINT-REMY

- GAEC IL ÉTAIT UNE FERME
PASQUIER MARION
10 rue du Puits Quéron
79190 CAUNAY

- GAEC LE PRE JOLY
JOLY BRUNO
La Robichonnière
86230 SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS

- GAEC LES HERBES FOLLES
CORNUAU RODOLPHE
1 Chemin des fougères
Les petits Nintrés
86540 THURE

- LA FERME DU CHANT DU BOIS
MOREAU STEPHANE
7 route de Marigny
86370 MARCAY

- LES RUCHERS DU GRAND CHAMP
TOUZALIN VINCENT
1 Grand Champ
86230 ORCHES

- SCEA DE LA CHEZE
GAULT HUBERT
1 La Chèze
86190 LATILLE
- BARTHOUT THOMAS
4 allée de l'Église
86170 MASSOGNES
- LAVRARD FABIEN
2 Le Bas Albize
86420 MONTS-SUR-GUESNES
- MICHAUD FRANCOIS
La Ferrandière
86540 THURE
- PAQUEREAU SIMON
1 Chemin de Borcq
79600 AVAILLES-THOUARSAIS

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00025

Arrêté portant reconnaissance de Groupement
d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)
concernant l'Association de Développement
AGRO-BIOLOGIE Périgord - Biodiversité sauvage



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord** située 7 impasse de la truffe – 24 430 COURSAC est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«Biodiversité Sauvage : Etudier et favoriser l'accueil de la biodiversité sur sa ferme»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **01 avril 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- Ferme du LABOURET
LABASSE Christiane
Le Labouret
24150 PRESSIGNAC-VICQ
- JARDEL Francis
Impasse de la brèche
Camp Redon
24370 CARLUX
- La Ferme douce
LABESSE Elise
le Bourrut
24580 FLEURAC
- LE JARDIN DE LA COQUILLE
COURDE Thomas
513, chemin de la Maison Verte
La Roussie
24450 LA COQUILLE
- GAEC "Le Jardin Maraîcher"
LECRON Bastien
2 route du Saillant
Chez ragot
24410 CHENAUD
- BERTHELOT Catherine
La Briasse
24800 SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL
- SERRE Frédéric
161 impasse de l'arpent de terre
La Veyssière
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
- LES TISTOUS
SOULLARD Antoine et Delphine JOSSE
Chemin du Chambon
Maison de l'écluse
24650 CHANCELADE
- LE TEMPS DES SEMIS
VANNESTE Cyrille
Le bourg
24140 BEAUREGARD ET BASSAC
- GAEC "Domaine du bout du monde"
CANDON Olivier
Domaine du bout du monde
Pommier
24380 CREYSSENSAC ET PISSOT

- APYRAINE
POIRIER Hervé
560 chemin de Pyraïne
Pyraïne
24400 ISSAC
- GROSJEAN Xavier
Gandumat
24270 DUSSAC

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00027

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'Association de développement
AGROBIO-BIOLOGIE Périgord "du pré à l'assiette"



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord** située 7 impasse de la truffe – 24 430 COURSAC est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**DOROGNE : du pré à l'assiette, produire de la qualité en respectant l'animal**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **01 avril 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

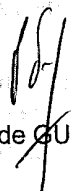
La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- GIESEN Gérard
Maison Neuve
24400 ISSAC
- GAEC la ferme des charmes
CHARMOY Jules
Le Boisset
24110 SAINT-AQUILIN
- DINARD Stéphane
Saint Sicaire
24700 EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL
- GAEC de Saint Cernin
HANDLEY Rachel
Saint Cernin
24540 VERGT-DE-BIRON
- EYLENBOSCH Victor
Le Vignaud
24490 LA ROCHE-CHALAIS
- TROGAN Marie-Camille
Mira
24230 SAINT-VIVIEN
- DEBAUDRINGHIEN Yann
Le Mondonnet
24560 BOUNIAGUES
- GARAT Philippe
120 impasse des psycheres
24470 SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
- MARTINEAU Elvina
Bas martel
24750 MARSANEIX
- GAEC d'Eyssal
DOCHE Hugue
Eyssal
24520 LAMONZIE-MONTASTRUC
- BLIN Christine
49, impasse Thevenis
24150 BANEUIL
- FEUILLE Johan
Le Trémouilh
24150 COUZE ET SAINT FRONT
- LACOUME Céline
Le Colomb
24240 RIBAGNAC

- MARGOUTI Didier
120 route du Ruisseau Carré - La Garde
24230 SAINT ANTOINE DE BREUILH
- REGNIER Christelle
7 rue Goudour
24750 CONDAT SUR VEZERE

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00026

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'Association de Développement
AGROBIO-BIOLOGIE Périgord - Céréales à Paille
Dordogne"



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord** située 7 impasse de la truffe – 24 430 COURSAC est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**GIEE Céréales à Paille - Dordogne**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 décembre 2024** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association de développement AGROBIO-BIOLOGIE Périgord** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3


La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- DEFAYE Marc
Fromenteau
24410 SAINT PRIVAT EN PERIGORD

- EARL IMBERTY Frédéric
Le Mas
24170 CARVES

- GAEC La Dynamo
DURY Jérôme
Laveyssière
24350 MENSIGNAC

Terre et levain
CIAGLO Jean-Philippe
420 rue des vieux fours
24420 SAVIGNAC-LES-EGLISES

- Al'Terre Native
YE LIU Karen
68 chemin des combes
24300 LUSSAS-ET-NONTRONNE

- Ferme des deux chênes
LAURENT Christophe
Lacaud
24300 SAINT-MARTIN-LE-PIN

- Ferme de Castanhal
MIESSEN Frank
Noyer
47440 CASSENEUIL

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00034

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'Association GIEE ARBO 47 (47)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association GIEE Arbo 47** située 271 rue Péchabout – BP 80349 – 47 008 AGEN Cedex est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«Mécanisation et adaptation aux changements climatiques des cultures fruitières en Lot-et-Garonne»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **01 décembre 2027** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association GIEE Arbo 47** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3


La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL de Costas
DOUZON Jean-Baptiste
COSTAS
47300 LEDAT

- Pépinière de Noisetiers de Guyenne
LANCON David
LA GRAVE
47120 BALEYSSAGUES

- EARL de Peyral
Chassac Patrick
PEYRAL
47290 BEAUGAS

- INVENIO
Sébastien Cavaignac
LALANDE
47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

- LEGTA Etienne Restat Sainte Livrade sur Lot.
Xavier Canal
RTE DE CASSENEUIL
47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

- EARL les Vergers de Peyrette
Rivière Nathalie
Estelet
47340 MONBALEN

- SCEA de L'amerique
Billat Jacques
L'amérique
47260 Coulx

- EARL de La Garenne
Boisson Michael
LIEU-DIT GUILLEMY
47340 SAUVAGNAS

- BOREL Christophe
Vieux Bourg
47240 CASTELCULIER

- GAEC du Plainier
Jean-Marc DA ROS
CHAMP DE L'OIE
47350 PUYMICLAN

- LAUMICHON
Daniel TAPIE
LAUMICHON
47600 MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON

- ROX agri
LARROQUE Sébastien
ZA du Haut Agenais
47500 MONTAYRAL
- SARL Les VERGERS du 47
LARROQUE Sébastien et CONTE Emilie
LD LE FAGET
47380 TOURTRES
- EARL gravet des coteaux
KERLOC'H Patricia
Seguin
47320 CLAIRAC
- EARL de LACENNE
Christophe de HAUTEFEUILLE
DOMAINE DE LACENNE
47360 SEMBAS
- EARL DOMAINE DU BARRY
Daniel BALARESQUE
Le Barry
47190 LAGARRIGUE
- EARL de Gaffier
BARADA Aurélie
1640 RTE DE LA BASTIDE
47270 PUYMIROL
- Amandera
Remy FRISSANT
37 BD ARISTIDE BRIAND
13100 SAVIGNAC-DE-DURAS
- SCEA PEPINIERES ET VERGERS ESCANDE
Escande Benoît
MILLET
47500 SAINT-VITE
- EARL DE NOGAL
REVERDY Thierry
LD ROUSSANE
47290 BEAUGAS
- EARL de Pebasque
Pozzoli Chantal
Pebasque
47230 VIANNE
- MONTY CORALIE
Clément MONTY
1650 rte de Clairac
47190 GALAPIAN
- LEBLOND Benjamin
Belliot
47150 GAVAUDUN

- EARL PEREZ frères
José PEREZ
142 RTE DE GRANGES
47320 LAFITTE-SUR-LOT

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00042

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant l'Association GVA de
MEZIERES-BELLAC (87)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association GVA de Mézières Bellac** située 10 place du marché ovin – Mézières sur Issoire – 87330 VAL D'ISSOIRE est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«GIEE SEMENCES D'ICI : Produire et utiliser des semences adaptées localement pour réduire les coûts de production»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 août 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association GVA de Mézières Bellac** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL DUSSOCHAUD
DUSSOCHAUD Didier
Lieu dit Bonnesseix
87300 BLOND
- GAEC THEOLET
THEOLET Guillaume
Lieu dit Lavalette
87330 MONTROL SENARD
- DELALANDE Wilfrid
La beige
Mézières sur Issoire
87330 VAL D'ISSOIRE
- GAEC DE LAVAUD
MEUNIER Cédric
Lieu dit Lavaud
87330 BLANZAC
- GAEC VILLEGER
VILLEGER Christophe
Le Bourg
87330 BLANZAC
- LORGUE Stéphane
Lépaud
87300 BELLAC
- GAEC DINCQ
DINCQ Jean Pierre
Le Montroy
87300 PEYRAT DE BELLAC
- GAEC LA FERME DES BOUJONNIERES
PIVOIS Séverine
Les boujonnières
87210 ORADOUR ST GENEST
- GAEC DE LASCAUX
MERCIER Christophe
Lascaux
St Brabant
87320 VAL D'OIRE ET GARTEMPE
- AIRAUD Mickaël
Maigrefort
Bussiere boffy
87330 VAL D'ISSOIRE
- BACHELLERIE François
Chez Fiaud
87330 ST MARTIAL SUR ISOP

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00046

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant la CUMA de BRETTEES (16)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, la reconnaissance **de la CUMA de Brettes**, située à la mairie de Brettes- 16240 BRETTEES comme groupement d'intérêt économique et environnemental est prolongée de trois années pour le projet « le paysage agricole au service de l'agro-écologie »

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 septembre 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la CUMA de BRETTEES** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3


La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

EARL Les Fraudières
Flaud David
4 impasse églantine
16240 BRETTEES

CHAUVIGNE Éric
4 impasse églantine
16240 PAIZAY NAUDOUIN

RICHARD Dominique
4 impasse églantine
16240 EMPURE

EARL FLAUD
FLAUD David
7 allées des Platanes
16240 BRETTEES

EARL RODIER
RODIER Alain
6 rue de la Tour
16240 BRETTEES

EARL de Bois MORIN
Couturier Jean-Yves
7 Bois Morin
16409 Villefagnan

GAEC de la FONT
Valentin Gasseling
La Font
16409 Villefagnan

EARL le Chêne ROUVRE
Céline Chauvigné
2 rue des 2 Fours
16253 PAIZAY NAUDOUIN

RICHARD Jérémy
2 Bis Leigne
16409 VILLEFAGNAN

RICHARD Antoine
2 Impasse Bouquet
16127 EMPURE

GAEC de KALIDAAN
ENOGAT Jérôme
Route de Sauze Vaussais
16409 VILLEFAGNAN

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00024

Arrêté portant reconnaissance de Groupement
d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)
concernant la CUMA de LUBERSAC (19)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **la CUMA de LUBERSAC** située à la mairie de Lubersac – 19210 LUBERSAC est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet **«Agronomie et autonomie pour améliorer l'économie de nos fermes»**.

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 août 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la CUMA de LUBERSAC** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL Vincent Besse
Vincent BESSE
LA BORIE GAUTHIER
19210 ST MARTIN SEPERT
- EARL DE LA BORIE
Vincent MALIGNÉ
850 ROUTE DE LA BORIE
19210 LUBERSAC
- EARL PRAT SEBASTIEN
Sébastien PRAT
CHABANAS
19210 LUBERSAC
- Alexandre DEMARTY
MARSAC
19210 LUBERSAC
- GAEC PLAINEMAISON
Adrien PLAINEMAISON
15 AVENUE DE L INDUSTRIE
19210 LUBERSAC
- Jean-Luc LABONNE
LE PETIT MARSAC
19210 LUBERSAC
- Mickael BICHE
LE MASLEVY
19210 LUBERSAC
- GAEC BESSE PERE ET FILS
Sébastien BESSE
LANOUAILLE
19210 ST PARDOUX CORBIER
- EARL SADARNAC
David SADARNAC
LA VERGNOLAS
19510 BENAYES

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00044

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant la FD CUMA de la HAUTE VIENNE (87)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association FD CUMA de la Haute Vienne** située SAFRAN, 2 avenue Georges GUINGOUIN – CS 80912 – 87017 LIMOGES est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **Augmenter le stockage du carbone pour l'amélioration de la conduite des cultures** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 septembre 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association FD CUMA de la Haute Vienne** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- GAEC Puy de Banneix
FAUCHER Julien
999 rue des Ecureuils
87800 JOURGNAC
- GAEC de Chappelot
SOTTE Théo
9 le Marchadeau
87800 BURGNAC
- EARL des Peyrades
DESBORDES Régis
Les Peyrades
87800 MEILHAC
- EARL BOURRY Marc
BOURRY Marc
Domaine du Haut
87360 SAINT-MARTIN-LE-MAULT
- GAEC LACHAUD
LACHAUD Lionel
Les Salles
87220 EYJEAUX
- VINCENT Pascal
La Rebeyrolle
87260 SAINT-PAUL
- GAEC de Vignolas
BONNEAUD Julien
Vignolas
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
- GAEC CHILLOU
CHILLOU Jérôme
Le Perrier
87400 ROYERES

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00045

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant la Fédération Régionale Agriculture
Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine - Sols vivants
87 du Pays des Feuillardiers (87)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt**

Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **la Fédération Régionale Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine** située 347 avenue Thiers – 33100 BORDEAUX est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**Sols vivants 87 du pays des feuillardiers**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 septembre 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la Fédération Régionale Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

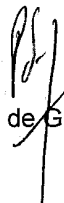
La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- GAEC de Laubanie
Coralize MANCEAU et Guillaume PAUGAM
Laubanie
87150 St Bazile
- GAEC de Vialette
Alain MARIS
Vialette
87800 Nexon
- GAEC Patry
Guillaume PATRY
Vialebesoin
87230 Dournazac
- GAEC du Monvallon
Martin JANZEN
La gare
87230 Champsac
- GAEC du ver de terre
Herman IEMHOFF
Laubanie
87150 St Bazile
- Ludovic DUHAIN
Le grand pic
87700 Beynac
- GAEC des Places
Gilles TARDY
Vialotte
87800 St Hilaire les Places
- EARL des Jersiaises Bio
Emmanuel PASQUIER
Valeix
87800 Nexon
- GAEC de la Chausserie
Clément et Thomas CHABBERT
La Chausserie
87230 Bussière-Galant
- Patrick DUFOUR
Le Monteil
87200 St Junien

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00032

Arrêté portant reconnaissance de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) concernant la Fédération Régionale Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine FRAB NA (33)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **la Fédération Régionale Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine** située 347 avenue Thiers – 33 100 BORDEAUX est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **Tendre vers l'autonomie en intrants en grandes cultures biologiques** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 mai 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la Fédération Régionale Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- SCEA TRAOUCHAT
BARON David
Route du château d'eau
40320 PECORADE
- EARL BIO DUFREXE
DAUGE Dominique
420 route d'AMOU
40700 ST CRICQ CHALOSSE
- EXPLOITATION DES BOURDETTES/EPLFPA/AGRICAMPUS40
BROQUET Lola
104 route de LUGLON
40630 SABRES
- SCEA BIOSOL
JUSTES Nicolas
1815 ROUTE DE LAGUILLON
40250 SOUPROSSE
- SARL LABARERE
SELLE Romain
900 route de Cangros
64370 SAINT MEDARD
- EARL DU BIAOU
LAGRAULA Jean François
565 route d'arzet
40180 SAUGNAC ET CAMBRAN
- EARL LACOUME
COMET Michel
1221 Chemin de lacoume
Maison dumene
40330 GAUJACQ
- SARL L'OUSTAL
GALLOY Sébastien
7 route de herré
Le thieu 40240
CREON D'ARMAGNAC

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00030

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
concernant le Syndicat viticole du Conseil des Vins
de SAINT-EMILION (33)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **le syndicat viticole du Conseil des Vins de SAINT EMILION** située 14 rue Guadet – 33 330 SAINT EMILION est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**Les vigneronns de St Emilion et l'agroécologie**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **01 juin 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **le syndicat viticole du Conseil des Vins de SAINT EMILION** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

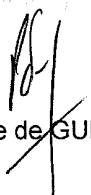
La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- SCEA BOURLON DESTOUET
DESTOUET Eric
Château Guibeau
9 Guibeau
33570 PUISSEGUIN
- SAS QUINTUS Veyssière Mariette
Château Quintus
N°1 Larosé
33330 SAINT-EMILION
- SCEA PEUCH ALBERT
BARSACQ Fabrice
Château Gravet Renaissance
117 Gravet
33330 SAINT-SULPICE DE FALYERENS
- DUBOIS Danielle
DUBOIS Arthur
Château Bertinat Lartigue
284 Lartigue
33330 SAINT SULPICE DE FALEYRENS
- SCEA FAMILLE MENAGER-GRANET
GRANET Juliette
Château GAUBERT
1 Lieudit Gaubert
33330 SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES
- SCEA DES DOMAINES CORMEIL FIGEAC ET MAGNAN
MOREAUD Victor
Château Cormeil Figeac
3 Cormeil
33330 SAINT-EMILION
- EARL AUGARDE PEYRELONGUE
AUGARDE Christina
Château Peyrolongue
1 Marquey sud
33330 SAINT-EMILION
- SA VIGNOBLES CARLES
ALLA Pierre-Luc
Château Panet
Panet
33330 SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES
- MME MORVAN EDITH
Moulin de Chantemerle
33330 SAINT-EMILION
- Château Capet Duverger
DUVERGER Thierry
3 Lieu dit Pailhas
33330 ST HIPPOLYTE

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00041

Arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental concernant
l'Association GVA d'Ambazac Laurière (87)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association GVA d'Ambazac Laurière** située lieu-dit Bussignet – 87 240 AMBAZAC est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **GIEE ELAN AGRICOLE** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 août 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association GVA d'Ambazac Laurière** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

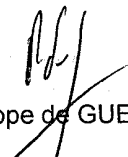
La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL DE TREZARD
BARON CEDRIC
19 rue de Trézard
17510 FONTAINE-CHALENDRAY
- EARL FERME DU RIVEAU
ROUSTEAU CHRISTOPHE
Le Riveau
16490 HIESSE
- EARL LA GOUPILLERE
ROUSSEAU LAURENT
2 la Goupillère
16240 VILLEFAGNAN
- EARL LE PIEGEONNIER D'ANCHE
GUERIN CHRISTELLE
La Croix
86700 ANCHE
- EARL LES BRUYERES
BRULE PHILIPPE
Lande
86390 LATHUS-SAINT-REMY
- GAEC IL ÉTAIT UNE FERME
PASQUIER MARION
10 rue du Puits Quéron
79190 CAUNAY
- GAEC LE PRE JOLY
JOLY BRUNO
La Robichonnière
86230 SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS
- GAEC LES HERBES FOLLES
CORNUAU RODOLPHE
1 Chemin des fougères
Les petits Nintrés
86540 THURE
- LA FERME DU CHANT DU BOIS
MOREAU STEPHANE
7 route de Marigny
86370 MARCAY
- LES RUCHERS DU GRAND CHAMP
TOUZALIN VINCENT
1 Grand Champ
86230 ORCHES

- SCEA DE LA CHEZE
GAULT HUBERT
1 La Chèze
86190 LATILLE
- BARTHOUT THOMAS
4 allée de l'Église
86170 MASSOGNES
- LAVRARD FABIEN
2 Le Bas Albize
86420 MONTS-SUR-GUESNES
- MICHAUD FRANCOIS
La Ferrandière
86540 THURE
- PAQUEREAU SIMON
1 Chemin de Borcq
79600 AVAILLES-THOUARSAIS

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00043

arrêté portant reconnaissance de groupement
d'intérêt économique et environnemental concernant
l'Association GVA DE ST LEONARD DE NOBLAT
(87)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale agro-écologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **l'association GVA de St Léonard de Noblat** située Place du 14 juillet – 87 400 ST LEONARD DE NOBLAT est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet « **GIEE de l'étable à la table** ».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **30 mai 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **l'association GVA de St Léonard de Noblat** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kléser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- GAEC JOFFRE-MOREAU
JOFFRE JEAN LUC
LES GRANDS CHAMPS
87400 CHAMPNETERY
- GAEC BAURIE BAURIE AURELIEN
LACHAUD
87400 ST LEONARD DE NOBLAT
- GAEC DES PYLONES
RIFFAUT LOIC
LA VIGNE SAUVAGE
87400 ST LEONARD DE NOBLAT
- POUTARAUD YANNICK
2 LE MAUREIX
87400 ST MARTIN TERRESSUS
- LEVIEUX YOANN
LA CROIX DE L'ARBRE
87400 ST DENIS DES MURS
- FOLTZER MARTIAL
2 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
87400 ROYERES
- CLAMOND GERARD
MARSAC
87400 ST LEONARD DE NOBLAT
- GAEC DE LA PETITE VARY
ANOMAN MATTHIEU
LE MONT
87460 BUJALEUF
- CLAMONT ALAIN
MAISONNEUVE
87400 ST LEONARD DE NOBLAT
- GAEC DES GENETS
ALLAMARGOT JULIEN
LA BROUSSE
87400 LA GENEYTOUSE
- EARL CLEDAT
CLEDAT FREDERIC
LE MAS GIBERT
87400 LE CHATENET EN DOGNON
- GAEC DU MASBARET
CADET LOIC
LA PRONCHE
87400 ST LEONARD DE NOBLAT

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-10-03-00023

Arrêté portant reconnaissance du Groupement
d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)
concernant la Fédération des CUMA des Charentes
(17)



Arrêté

portant reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- VU** l'appel à projet régional de reconnaissance des GIEE ouvert par la DRAAF de la Nouvelle-Aquitaine entre le 01 mars 2022 et le 31 mai 2022 ;
- VU** le projet déposé à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine par le collectif d'agriculteurs et la liste des exploitations agricoles engagées dans le projet ;
- VU** l'avis de la Commission régionale Agro-Ecologie réunie le 23 septembre 2022, sous la présidence de la DRAAF et du Conseil Régional ;
- VU** l'arrêté du 12 février 2018 portant nomination de M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral R75-2019- 04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Philippe de GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision de la DRAAF du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **la Fédération des CUMA des Charentes** située au 2 Avenue de Fetilly – 17 000 LA ROCHELLE est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1 du Code Rural au titre du projet «**Groupe sol viticulture - SIGOGNE**».

Article 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au **31 juillet 2025** à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, **la Fédération des CUMA des Charentes** porte à la connaissance de la préfète de région toute modification de la personnalité morale, de la composition du GIEE et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.
Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la Commission Régionale Agro-Ecologie qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

Article 3

La DRAAF tient à jour la liste des agriculteurs membres du GIEE, la structure porteuse doit porter à la connaissance de la DRAAF toute modification de cette liste.

Article 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2022,

Pour la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et par délégation,
Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Philippe de GUENIN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

**Liste des exploitations agricoles membres du GIEE
reconnues par arrêté préfectoral -**

- EARL MESNARD
MESNARD Hugues
Fougears
16170 ROUILLAC
- BAGUENARD Julien
1 chemin de Marquizat
17160 BAGNIZEAU
- BEAUMONT Aurélien
9 rue de la Forge
17160 LE GICQ
- EARL CLOS GOURMANDIERES
MOINE Gabriel
Villeneuve
16200 CHASSORS
- EARL PEYRAT RAULT Guillaume
3 impasse des Alambics
Le Peyrat
16200 HOULETTE
- EARL DES FOSSES
VILLAIN Luc
20 rue du bois de vaux
La Bourgade
16200 SIGOGNE
- MALBOEUF Benjamin
145 route de Cressé
17490 BAZAUGES
- EARL VERHAEGHEN
VERHAEGHEN Jean Yves
19 rue de Neuvicq
Le Puyseaux
16200 SIGOGNE

